



PLAN LOCAL D'URBANISME BILAN DE LA CONCERTATION

Approuvé en Conseil Municipal le 5 mai 2025

Dans la délibération de lancement de la procédure de révision du PLU, en date du 1^{er} juillet 2021, et conformément aux articles L103-3 et L103-4 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation suivantes ont été listées :

- Affichage en Mairie de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires
- Publication d'un article dans la presse locale au lancement de la procédure et avant le débat sur les Orientation d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Publication d'un article dédié dans chaque bulletin municipal (publié annuellement)
- Proposition d'une information suivie et mise à jour aux différentes étapes de la procédure sur le site internet de la commune
- 1 réunion avec les associations lugrinoises
- 1 réunions avec les artisans et commerçants lugrinois
- 3 réunions publiques (présentation de l'état d'avancement du projet et temps d'échange) avec la population. La première portera sur le diagnostic, la seconde sur le PADD et la troisième après réalisation du projet de carte et de règlement.
- Mise à disposition d'un dossier disponible en mairie, mis à jour au fil de l'avancement de la procédure)
Et comme modalités d'expression du public :
- Mise à disposition d'un registre en Mairie, aux heures d'ouverture, destiné aux observations de toutes personnes intéressées tout au long de la procédure
- Tenue de permanences en Mairie par Mr le Maire et Mr l'adjoint à l'urbanisme pendant un mois précédent l'arrêt du projet de révision du PLU par le conseil municipal
- Organisation de 3 réunions publiques (voir plus haut)

- Réalisation d'au moins un sondage d'opinion (version papier dans le bulletin municipal et version web parallèle) sur les orientations du PADD.

Conformément à cette liste, les actions suivantes ont été réalisées :

- Affichage en Mairie de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires : **affichage à partir du 5 juillet 2021, encore en cours**
- Proposition d'une information suivie et mise à jour aux différentes étapes de la procédure sur le site internet de la commune : **première publication le 5 juillet 2021 et publication régulière à raison de 5 mises à jour par an environ. Des liens activés permettent d'accéder à la délibération de lancement de la procédure, aux comptes-rendus des réunions publiques et des réunions de concertation, etc. Le lien, toujours actif, vers cette page est le suivant :**
[Révision du P.L.U \(mairie-lugrin.fr\)](http://mairie-lugrin.fr)
- Mise à disposition d'un dossier disponible en mairie, mis à jour au fil de l'avancement de la procédure) : **dossier disponible à partir du 5 juillet 2021, encore en cours**
- Mise à disposition d'un registre en Mairie, aux heures d'ouverture, destiné aux observations de toutes personnes intéressées tout au long de la procédure **registre disponible depuis le 5 juillet 2021, encore en cours**

Les autres actions mentionnées dans la délibération de lancement de la procédure ont également été mises en place. Les détails concernant chacun de ces autres points suivent :

- Publication d'un article dans la presse locale au lancement de la procédure et avant le débat sur les Orientation d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le texte suivant a été publié par le Dauphiné :

« Par délibération n°2021-83 du 1^{er} juillet 2021, le Conseil Municipal de LUGRIN a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme conformément au Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L103-2, L103-3 et L153-31 à L153-35.

La délibération définit les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision et fixe les modalités de concertation du public associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet de révision du PLU, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. »

A1 : Article publié le 1^{er} juillet 2021 dans le Dauphiné

A2 : Publication Facebook d'annonce du lancement de la procédure

- Publication d'un article dédié dans chaque bulletin municipal (publié annuellement)

Des articles ont été publiés dans les bulletins 2021, 2022 et 2023. Ces articles sont annexés et numérotés de B1 à B3 (bulletins 2021 à 2023 respectivement).

B1 : Extrait Bulletin municipal 2021

B2 : Extrait Bulletin municipal 2022

B3 : Extrait Bulletin municipal 2023

- 3 réunions publiques (présentation de l'état d'avancement du projet et temps d'échange) avec la population. La première portera sur le diagnostic, la seconde sur le PADD et la troisième après réalisation du projet de carte et de règlement.

La première réunion publique a eu lieu le 29 septembre 2022 dans la salle Polyvalente au chef-lieu de la commune. Les documents C1 à C6 la concerne.

C1 : Affiche de la réunion publique (affichage au point de collecte des ordures + sur grands panneaux à plusieurs endroits de la commune).

C2 : Publications FB

C3 : Publications journaux

C4 : Support utilisé

C5 : Panneaux utilisés pendant la séance

C6 : Compte-rendu

La seconde réunion publique a eu lieu le 13 avril 2023. Les documents D1 à D5 la concernent.

D1 : Affiche

D2 : Publications FB

D3 : Support utilisé

D4 : Compte-rendu

La troisième réunion publique a eu lieu le 22 juin 2023 à 20h dans la salle polyvalente à Lugin. Les documents E1 à E6 concernent cette réunion publique au niveau de la communication réalisée et des documents de séance utilisés.

E1 : Affiche

E2 : Publications FB

E3 : Publications journaux

E4 : Photo affichage

E5 : Support utilisé

E6 : Compte-rendu

- 1 réunion avec les associations lugrinoises, les artisans et commerçants lugrinois

Cette réunion commune aux associations lugrinoises, aux artisans et aux commerçants a été organisée le 24 mai 2023 à la Mairie de Lugin. Les annexes **F1 à F4** présentent respectivement l'affiche réalisée pour annoncer la tenue de cette séance, la publication Facebook annonçant l'évènement, le support de présentation utilisé pour la réunion et le compte-rendu de la réunion. A noter que l'affichage a été réalisé à tous les points de collectes des ordures et à plusieurs lieux clés de la commune en grand format. Un mail ciblé a également été envoyé à tous

les artisans, tous les commerçants et toutes les associations de la commune.

F1 : Affiche réunion artisans, commerçants, associations

F2 : Publications FB en lien avec cette réunion

F3 : Support utilisé lors de la réunion

F4 : Compte-rendu de la réunion

- Tenue de permanences en Mairie par Mr le Maire et Mr l'adjoint à l'urbanisme pendant un mois précédent l'arrêt du projet de révision du PLU par le conseil municipal

Des permanences ont été organisées en Mairie et ont été tenue par Mr Le Maire Jacques Burnet, l'adjoint en charge de l'urbanisme Emmanuel Ravalet et la Conseillère Municipale déléguée à l'urbanisme Ingrid Moreira Pinto Guedes. Ces permanences ont eu lieu du 5 mai au 30 juin 2023. 29 rendez-vous au total ont été tenus. Les documents G1 à G3 permettent de montrer la communication réalisée sur ces permanences et les rendez-vous réalisés.

G1 : Publications FB de l'annonce

G2 : Publication dans les journaux de l'annonce

- Réalisation d'au moins un sondage d'opinion (version papier dans le bulletin municipal et version web parallèle) sur les orientations du PADD.

H1 : Annonce FB de l'existence du sondage

H2 : Sondage papier dans bulletin municipal

H3 : Analyse du sondage

H4 : Publication des résultats du sondage

Au-delà des éléments énoncés dans la délibération de lancement de la procédure, deux autres démarches ont été réalisées. La première de ces deux démarches complémentaires a consisté en l'organisation d'une demi-journée de travail avec les élèves de CM2 de l'école de Lugrin. Cette demi-journée poursuivait un double objectif : d'une part de les

informer et instruire sur une démarche de planification territoriale et les enjeux de l'urbanisme (démarche pédagogique) et d'autre part de faire remonter des visions du territoire et de ses enjeux pour enrichir le projet des élus de la commune (démarche de concertation). Les documents rendant compte de la nature de la séance menée et des enseignements qui en sont ressortis sont les documents de I1 à I5.

I1 : Compte-rendu de la séance

I2 : publication FB en lien avec la demi-journée

La seconde démarche complémentaire engagée par les élus de la commune de Lugrin concerne l'organisation d'un travail suivi des membres du comité consultatif environnement sur les mobilités actives sur le territoire. Le travail réalisé a permis de nourrir directement l'OAP thématique « mobilités » du PLU. Deux séances ont été organisées, le 17/11/2022 et le 27/09/2023. La première a permis de faire émerger un réseau piéton et un réseau cyclable sur lequel la commune souhaite s'engager en termes d'aménagement d'infrastructures. La seconde séance portait plus spécifiquement sur les perspectives d'aménagement et de jalonnement nécessaire sur le réseau piéton. Les documents J1 à J4 rendent compte de la démarche réalisée.

J1 : Document préparatoire de la séance du 17 novembre 2022 sur les réseaux piétons et vélo

J2 : Cartographie réseau piéton issue de la séance du 17 novembre 2022

J3 : Cartographie réseau vélo issue de la séance du 17 novembre 2022

J4 : Enseignements tirés de la séance du 27 septembre 2023

J5 : Cartographie complétée du réseau piéton issue de la séance du 27 septembre.

Plusieurs publications Facebook ont également émaillé la période de la procédure de révision du PLU en plus de celles qui étaient liées directement à la démarche de concertation. Les trois publications suivantes illustrent l'effort mené :

FB1 : Avancée de la démarche de diagnostic

FB2 : Journée de travail en Marie et dans la commune avec VE2A et Acer

FB3 : Annonce de vote du PADD

Enfin, diverses publications dans un journal local ont permis de suivre l'avancée de la procédure.

JL1 : Annonce du vote du PADD

Tout au long de la procédure, un groupe de travail dédié à la révision du PLU s'est réuni à de nombreuses occasions, parfois en interne, parfois avec le bureau d'étude VE2A, parfois avec des partenaires externes. Les séances de travail suivantes ont eu lieu tout au long de la procédure :

- 16/09/2021 : Séance de travail interne sur l'organisation de l'appel d'offre en lien avec la révision du PLU
- 22/11/2021 : Séance de travail de comparaison des offres reçues par la commune
- 17/01/2022 : Séance de travail en visioconférence avec le bureau choisi : VE2A pour organiser les premières étapes du travail et préciser l'ordre du jour de la séance de lancement du travail de VE2A et de la visite de février 2022
- 11/02/2022 : Séance de travail en présentiel à Lugrin avec VE2A et Acer avec présentation des enjeux par la commune et visite de la commune
- 11/05/2022 : Séance de travail en présentiel à Lugrin avec Ve2A avec présentation du diagnostic territorial
- 08/07/2022 : Séance de travail en visioconférence avec VE2A sur le PADD
- 29/09/2022 : Réunion PPA en présentiel en Mairie avec VE2A et les PPA
- 16/12/2022 : Séance de travail en présentiel en Mairie avec VE2A sur le lancement du travail à réaliser sur la carte réglementaire et le règlement.

- 14/02/2023 : Séance de travail en présentiel en Mairie avec VE2A sur la carte règlementaire et le PLU
- 13/03/2023 : Séance interne en Mairie sur les limites de zones urbaines, du foncier mutable et des emplacements réservés
- 21/03/2023 : Séance interne en Mairie sur la définition des attentes de la commune vis-à-vis de son nouveau règlement
- 31/03/2023 : Séance interne en Mairie sur les éléments de patrimoine bâti et naturel à protéger
- 22/06/2023 : Séance de travail avec VE2A, la DDT et le SIAC sur la carte règlementaire et le règlement
- 05/10/2023 : Réunion PPA avec VE2A et les PPA en Mairie à Lugrin
- 15/04/2024 : Réunion interne en Mairie avec VE2A sur la définition du calendrier avant arrêt et le retour du passage en commission CDNPS
- 14/06/2024 : Réunion interne en Mairie avec VE2A sur les pièces à finaliser avant arrêt du projet
- 19/07/2024 : Réunion interne en Mairie avec VE2A et la DDT sur des points d'attention divers et les attendus de l'Etat dans la note de justification du projet de PLU
- 02/09/2024 : Réunion PPA en présentiel en Mairie avec VE2A et les PPA

Les observations recueillies et leur prise en compte dans le projet PLU

Toutes les demandes consignées dans le registre, les observations formulées en réunions publiques ou lors des permanences, les lettres reçues, ont été étudiées le cas échéant tant qu'elles concernaient la procédure, qu'elles étaient conformes à l'intérêt général, qu'elles ne remettaient pas en cause les orientations du PADD et qu'elles étaient cohérentes avec la démarche de projet mise en place à l'échelle de l'ensemble de la commune.

Conclusions

La concertation s'est tenue de manière continue durant toute la phase de révision du projet de PLU.

Les élus ont tenu à associer l'ensemble de la population, ainsi que les personnes publiques intéressées, notamment par l'intermédiaire de réunions publiques ou techniques régulières, par la publication d'articles, la mise en ligne de documents à destination des personnes qui ne pouvaient ou ne souhaitaient pas se déplacer.

Les modalités de concertation prévues par le conseil municipal ont été respectées tout au long de la procédure. Chacun de ces outils s'est avéré opérant puisqu'ils ont tous permis, chacun à leur manière, d'informer, de débattre ou de communiquer.

Globalement il en ressort une participation de la population, que ce soit en termes de personnes présentes et de pertinence des remarques faites aux réunions publiques.

La mise à disposition des différents documents a permis aux habitants et extérieurs qui le souhaitaient de prendre connaissance de l'évolution et des orientations du futur document d'urbanisme de la commune et de formuler

des remarques, sur ce dernier, voire d'alerter sur le devenir de certains terrains qui avaient vocation à voir leur destination changer.

L'ensemble du dispositif de concertation a permis d'enrichir le projet de Plan Local d'Urbanisme désormais constitué et susceptible d'être arrêté en conseil municipal.

Une fois le projet arrêté, il sera soumis pour avis aux personnes publiques associées puis proposé aux habitants de la commune en enquête publique.



PLAN LOCAL D'URBANISME